

Province de Québec, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

Procès-verbal de la session de l'assemblée spéciale du conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois tenue le mardi 19 août 2025, à 18h00, à l'hôtel de ville, 1218, route 133, sous la présidence du Maire M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) :

Mmes	Sophie Baril Karine Clouâtre
MM.	Martin Carrier Jacques Malouin

QUORUM

Le secrétaire-trésorier, Fredy Serreyn, est présent.
La conseillère Nathalie Bonneville, est absente.

2025-08-19-001 Ouverture de l'assemblée

Il est proposé par Mme Karine Clouâtre, et appuyé par Mme Sophie Baril :

L'ouverture de l'assemblée à 18h00.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-19-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Martin Carrier, et appuyé par M. Jacques Malouin :

L'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-19-003 Attribution des contrats en lien avec les travaux de pavage du rang Grand Sabrevois

2025-08-19-003.1 Attribution du contrat – Travaux de réfection du rang Grand-Sabrevois – TechRoc Inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois a procédé à un appel d'offres public par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la réalisation des travaux de réfection d'une portion du rang Grand-Sabrevois, d'une longueur approximative de 5 230 mètres;

CONSIDÉRANT que les travaux comprennent notamment : le pavage, le nettoyage des fossés, le remplacement de ponceaux, le rechargement des accotements, le marquage, la réfection du site ainsi que divers travaux connexes;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme, avec des montants variants entre 2 589 585,56 \$ et 2 873 560,11 \$, taxes incluses, avant récupération, excluant les frais incidents;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech QI inc. a procédé à l'analyse des soumissions reçues et recommande l'octroi du contrat à Construction TechRoc Inc., qui a présenté la

plus basse soumission conforme, soit un montant de 2 589 585,56 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que l'analyse confirme la conformité de l'entrepreneur sélectionné aux documents d'appel d'offres, aux délais prescrits et aux exigences techniques du projet;

CONSIDÉRANT que ce projet de réfection s'inscrit à l'intérieur du plan triennal d'immobilisation et du programme d'assistance financière RAVL-Accélération des investissements routiers local ;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Jacques Malouin :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois attribue le contrat pour les travaux de réfection du rang Grand-Sabrevois à Construction TechRoc Inc., pour un montant total de 2 589 585,56 \$, toutes taxes comprises;

QUE cette dépense soit imputée au budget municipal et/ou au programme triennal d'immobilisations (PTI), selon les sources de financement prévues;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général, M. Fredy Serreyn, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à l'exécution du présent contrat.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-19-003.2

Attribution du contrat – Services professionnels pour la surveillance des travaux – Réfection du rang Grand-Sabrevois

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois procède à la réfection d'une portion du rang Grand-Sabrevois sur une longueur d'environ 5 230 mètres, incluant le pavage, le drainage, le remplacement de ponceaux, le marquage, la réfection du site et divers travaux connexes;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont prévus à l'automne 2025 pour une durée approximative de six (6) semaines consécutives;

CONSIDÉRANT qu'un mandat de surveillance professionnelle des travaux est requis afin d'assurer la conformité de l'exécution aux plans, devis et normes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme Tetra Tech QI inc. a présenté une offre de services professionnels incluant les étapes suivantes :

- coordination de chantier et des intervenants,
- surveillance à temps complet et partiel,
- réunions de démarrage et de coordination,
- recommandations techniques,
- validation des demandes de paiement,

pour un coût forfaitaire de 45 950 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que cette firme est déjà impliquée dans la préparation des plans et devis et détient une connaissance approfondie du projet;

En conséquence, il est proposé par Mme Karine Clouâtre appuyé par M. Martin Carrier :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois attribue le contrat pour les services professionnels de surveillance des travaux de réfection du rang Grand-Sabrevois à la firme Tetra Tech QI inc., pour un montant forfaitaire de 45 950 \$ avant taxes;

QUE cette dépense soit imputée au budget du projet de réfection du rang Grand-Sabrevois ou au programme triennal d'immobilisations (PTI), selon les affectations prévues;

Que le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général, M. Fredy Serreyn soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'octroi et à l'exécution de ce mandat professionnel.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-19-003.3

Attribution du contrat – Contrôle qualitatif des matériaux – Réfection du rang Grand-Sabrevois

CONSIDÉRANT

que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois entreprend les travaux de réfection d'une portion du rang Grand-Sabrevois et que des services de contrôle qualitatif des matériaux sont requis afin d'assurer la conformité des matériaux utilisés (enrobé, granulats, compactage, etc.);

CONSIDÉRANT

qu'une demande de prix a été transmise à plusieurs laboratoires spécialisés et que cinq (5) soumissions conformes ont été reçues, dont les montants variaient entre 34 320,04 \$ et 54 124,48 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT

que l'analyse des soumissions réalisée par Tetra Tech QI inc. recommande l'attribution du contrat à Dec Enviro inc., ayant présenté la plus basse soumission conforme, soit un montant de 34 320,04 \$, taxes incluses;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Sophie Baril :

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois attribue le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre de la réfection du rang Grand-Sabrevois à la firme Dec Enviro inc., pour un montant total de 34 320,04 \$, toutes taxes comprises;

QUE cette dépense soit imputée au budget du projet de réfection du rang Grand-Sabrevois ou au programme triennal d'immobilisations (PTI), selon les affectations prévues;

QUE le maire, M. Jacques Lavallée, et le directeur général, M. Fredy Serreyn soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis pour formaliser le présent mandat.

Adoptée à l'unanimité

2025-08-19-004

Période de questions

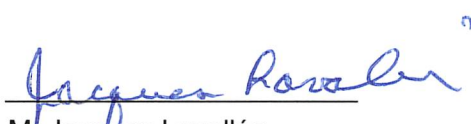
2025-08-19-005

Fermeture de l'Assemblée spéciale

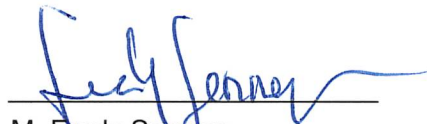
Il est proposé par Mme Sophie Baril :

La fermeture de l'assemblée à 18h23.

Adoptée à l'unanimité



M. Jacques Lavallée
Maire



M. Fredy Serreyn
Secrétaire-Trésorier